

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017



L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0601 – Admission en non-valeur

Considérant que la trésorerie de Verdun informe le Conseil Municipal que par jugement en date du 31 octobre 2017, le Tribunal d'Instance de Verdun, statuant sur la demande présentée par la Commission du surendettement de la Meuse, a éteint juridiquement la créance concernant un ex-locataire d'un logement communal pour la période de décembre 2014 à juillet 2015 pour un montant de 3 672,02 € sur le budget communal et de 108,67 € sur le budget eau, considérant qu'il convient d'approuver l'extinction des sommes ci-dessus énoncées,

Considérant qu'il est précisé que ces sommes seront imputées à l'article 6542 (Pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes),

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 8 Voix Pour – 5 Abstentions (Mmes VALLARIN, VAILLANT -MM. TOUSSAINT + pouvoir, PETITJEAN) – 2 Contre (Mme HELMINGER – M. MINUTO),

APPROUVE l'extinction de ces sommes en précisant qu'elles seront imputées à l'article 6542 (Pertes sur créances irrécouvrables).

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,


Fabricia VOL

Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0602 – Décisions Modificatives

Madame le Maire expose :

« un titre de 9 664,00 € a été émis au titre des amendes de police au compte 1332. Or, ce titre aurait dû être comptabilisé au 1342 puisque le compte 1332 est un compte d'amortissement alors que la commune ne pratique pas les amortissements. Cette anomalie bloquant le compte de gestion 2017, il convient donc de prendre une décision modificative de crédits. Je vous propose donc les ajustements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D Chapitre 13 article 1332 Amendes de police : - 9 664,00 €
R Chapitre 13 article 1342 Amendes de police : + 9 664,00 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

APPROUVE ces ajustements de crédits.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.



Le Maire,

[Signature]
Fabricia VOL



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017



L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Annule et remplace - Délibération 17-0602 – Décisions Modificatives

Madame le Maire expose :

« un titre de 9 664,00 € a été émis au titre des amendes de police au compte 1332. Or, ce titre aurait dû être comptabilisé au 1342 puisque le compte 1332 est un compte d'amortissement alors que la commune ne pratique pas les amortissements. Cette anomalie bloquant le compte de gestion 2017, il convient donc de prendre une décision modificative de crédits. Je vous propose donc les ajustements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D Chapitre 13 article 1332 Amendes de police : + 9 664,00 €
R Chapitre 13 article 1342 Amendes de police : + 9 664,00 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

APPROUVE ces ajustements de crédits.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017



L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Annule et remplace - Délibération 17-0602 – Décisions Modificatives

Madame le Maire expose :

« un titre de 9 664,00 € a été émis au titre des amendes de police au compte 1332. Or, ce titre aurait dû être comptabilisé au 1342 puisque le compte 1332 est un compte d'amortissement alors que la commune ne pratique pas les amortissements. Cette anomalie bloquant le compte de gestion 2017, il convient donc de prendre une décision modificative de crédits. Je vous propose donc les ajustements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

D Chapitre 13 article 1332 Amendes de police : + 9 664,00 €
R Chapitre 13 article 1342 Amendes de police : + 9 664,00 €

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité,

APPROUVE ces ajustements de crédits.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL



Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-603 – Prise de compétences par la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

Considérant que les Communautés de Communes à fiscalité professionnelle unique doivent exercer au moins 8 groupes de compétences parmi les 12 énumérées à l'article du CGCT si elles veulent garder le bénéfice de la DGF bonifiée à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant qu'en l'état actuel de ses statuts, la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée ne répond pas aux dispositions du CGCT puisqu'elle n'exerce que 7 groupes de compétence qui lui permettraient de conserver le bénéfice de la DGF bonifiée.

Considérant qu'il convient donc de transférer les compétences suivantes à la codecom :

- 1) Compétence optionnelle « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- 2) Compétence facultative « Infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ACCEPTÉ cette prise de compétences par la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0604 – Indemnité de Conseil du Trésorier

Considérant qu'il convient de délibérer sur l'attribution ou non de l'indemnité de conseil du Trésorier,

Considérant que pour l'année 2017, celle-ci est basée sur les montants des dépenses des trois derniers exercices et s'élève à 451,47 €,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

DECIDE de ne pas attribuer d'indemnité de conseil pour l'année 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,

Fabricia VOL

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0605 – Bons d'achat du personnel pour les fêtes de fin d'année.

Considérant que comme chaque année, la mairie propose au conseil municipal d'accorder aux agents municipaux et à leurs enfants jusqu'à 14 ans, les bons d'achat pour les fêtes de fin d'année,

Considérant que ces bons ont une valeur de 45,00 € par agent (10 agents) et par enfant de moins de 15 ans (6 enfants),

Considérant que le total s'élève à 720 €,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

ADOpte de reconduire cette attribution pour l'année 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ, Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0606 – Création de poste d'adjoint administratif à 13,25/35^{ème}

Considérant la reprise de la poste en agence communale,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le personnel pour assurer les fonctions de gestion de l'agence,

Considérant que pour cela, il convient de créer un poste d'adjoint territorial pour une durée hebdomadaire de 13,25/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2018, pour pourvoir à l'embauche d'un agent,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

VALIDE la création de ce poste et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoint – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0607 – Site Internet de la Commune

Considérant que le 28 septembre dernier, le conseil a délibéré pour la création d'un site Internet et à demander le report de cette affaire afin de prévoir une réunion avec NUMERIPOLE pour qu'il puisse faire une présentation du site à la Commune de Dugny,

Considérant la présentation le 11 octobre 2017 du site par Numéripôle situé à Bras sur Meuse,

Considérant qu'il convient de valider cette proposition, de passer un contrat sur 4 ans représentant un coût annuel de 273,60 € afin de faire évoluer le site de la commune et les aménagements qui pourront y être apportés,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 13 Voix Pour – 2 Abstentions (M. TOUSSAINT + pouvoir),

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et **VALIDE** ces aménagements apportés au site internet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

Département de la Meuse

Arrondissement de Verdun

Canton de Verdun 2



Commune de Dugny sur Meuse

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 7 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Dugny sur Meuse, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à la Mairie de Dugny sur Meuse, sous la présidence de Mme Fabricia VOL, Maire.

Etaient présents : Mme Fabricia VOL, Maire – MM. David MINUTO, Laurent WATRIN, Adjoints – Mme Karine HELMINGER, Adjointe – MM. Dominique WITTOZ , Arnaud DUBAUX, Francis TOUSSAINT, Michel PETITJEAN – Mmes Anne THOMAS, Isabelle REMY, Morgane MINUTO, Ghislaine VAILLANT, Viviane VALLARIN.

Absents et excusés : /

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Roland ROUYER à M. Dominique WITTOZ
- Mme Martine BRUNELLA à M. Francis TOUSSAINT

Mme Morgane MINUTO est élue secrétaire de séance.

Délibération 17-0608 – Convention de mutualisation des services avec la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

Considérant que par délibération en date du 21 octobre 2014, le Conseil Municipal a délibéré pour signer un avenant à la convention relatif à la mutualisation des services avec la communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

Considérant que la Communauté de Communes Val de Meuse – Voie Sacrée propose de reconduire cette même convention qui lie les communes pour la mutualisation des moyens entre les services,

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à passer cette convention, **DONNE** mandat à Madame le Maire pour la finalisation de la convention et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an dits. Ont signé au registre, tous les membres présents.

Le Maire,



Fabricia VOL

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif. de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98